

Champ du Contrat type : le présent contrat type de location est applicable aux locations et aux colocations de logement meublé et qui constitue la résidence principale du preneur, à l'exception des colocations formalisées par la conclusion de plusieurs contrats entre les locataires et le bailleur et des locations de logement appartenant à un organisme d'habitation à loyer modéré, faisant l'objet d'une convention passée en application de l'article L.351-2 du Code de la construction et de l'habitation.